

**Conseil de Paris**  
*Séance des 10 et 11 mai 2010*

**Vœu présenté par Frédérique CALANDRA, Julien BARGETON et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire des juifs rafles et regroupés à la Bellevilloise.**

Considérant que de nombreux lieux dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement furent utilisés comme lieu de regroupement des Juifs pendant l'occupation nazie, lors des rafles entre 1942 et 1944, notamment les 16 juillet 1942 dite rafle du Vel' d'hiv' (vent printanier) et le 11 février 1943 dite rafle des vieillards, avec le concours de l'Etat Français ;

Considérant la demande constante des associations de déportés du 20<sup>ème</sup> arrondissement que soient reconnus ces lieux de mémoire douloureuse ;

Considérant que dans cet esprit, la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement a posé une plaque l'an dernier sur les locaux de l'ancien commissariat ;

Considérant que la Bellevilloise, troisième lieu après la Cour de la Métairie, est un de ces lieux ;

Considérant l'accord des responsables de la Bellevilloise ;

Considérant que le travail de mémoire reçoit le soutien moral et matériel de la Mairie de Paris ;

Considérant la décision prise par le conseil d'arrondissement, réuni le 3 mai 2010, demandant le soutien du Maire de Paris pour la pose d'une plaque en la mémoire des juifs regroupés lors des rafles opérées par l'Etat français sous l'occupation nazie ;

Sur proposition de Frédérique CALANDRA, Julien BARGETON et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu :

- que cette plaque soit posée sur le bâtiment de la Bellevilloise rappelant que ce lieu fut un des lieux de regroupement des Juifs lors des rafles entre 1942 et 1944 ;

*« Ils habitaient nos quartiers... »*

*En hommage aux hommes, femmes, enfants du 20<sup>ème</sup> arrondissement, qui parce que nés juifs, ont été arrêtés et regroupés ici, dans les locaux de la Bellevilloise, par la police française, pendant les rafles de 1942 à 1944, sur ordre du Gouvernement de Vichy, complice actif de l'occupant nazi. A ceux qui furent déportés. A ceux qui ne revinrent pas des camps de la mort. Le 20<sup>ème</sup> se souvient et s'incline.*

*16 juillet 2010*

- que la Mairie de Paris accorde son soutien à cette réalisation pour que cette plaque commémorative soit inaugurée le 16 juillet prochain.